



Sommaire

[Signez la pétition](#)
[Un ANI qui nous veut du mal](#)
[Réunion publique jeudi 28 février](#)
[Le matériel de Solidaires](#)

Signez la pétition

Un ANI qui nous veut du mal

[Intégrer sur votre site](#)

La pétition a récolté 13509 signatures ([voir la liste](#)).

Citoyen-ne-s, militants associatifs, syndicaux ou politiques, nous lançons un appel afin que le Parlement ne retranscrive pas dans la loi l'accord national interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier 2013 par le patronat et trois syndicats minoritaires. Cet accord illégitime constitue, en effet, un recul social majeur, qui ne fera qu'aggraver la précarité du travail. Nous appelons chacun-e à signer cet appel et à le faire circuler pour faire entendre nos voix.

Voir le texte complet de l'appel : <http://blogs.mediapart.fr/blog/fondation-copernic/190213/un-ani-qui-nous-veut-du-mal>

Vous pouvez signer cet appel en utilisant le formulaire ci-contre.

Appel soutenu par : Attac, CADAC, CGT Commerce Paris, CGT Hôtels Prestiges et Economiques, CGT-Finances, CNDP, CNT-Solidarité ouvrière Ile-de-France, Convergence de défense & développement des services publics, Convergences & Alternative, Fédération pour une alternative sociale et écologique, Fondation Copernic, FSU, Gauche anticapitaliste, Gauche unitaire, Les Alternatifs, Les eFRONTé-e-s, Marches européennes contre le chômage, Mouvement national des chômeurs et précaires, Nouveau parti anticapitaliste, Osez le féminisme !, Parti communiste, Parti communiste des ouvriers de France, Parti de gauche, Réseau féministe « Ruptures », Résistance sociale, République & Socialisme, Union syndicale Solidaires...

Signez la pétition !

Nom : *

Prénom : *

Qualité (professionnelle et/ou militante) :

Ville :

Courriel : *



Recevoir des informations relative à la campagne
Cochez cette case si vous voulez recevoir des informations à propos de cette campagne

Signez !

Un ANI qui nous veut du mal

L'accord national interprofessionnel (ANI), ou « accord emploi » du 11 janvier signé par le patronat et certaines organisations syndicales représente un recul social majeur. Les soi-disant « nouveaux droits pour les salariés » sont en réalité de portée limitée et comportent nombre de dérogations et de dispositions qui en permettent le contournement. Par contre, les mesures en faveur du patronat portent des coups sévères au droit du travail. Cet accord s'inscrit dans le droit fil des préconisations, appliquées partout en Europe, de la Troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international) : démantèlement du droit du travail, chantage à l'emploi pour baisser les salaires et les droits sociaux au nom de la compétitivité. Il contribuera ainsi à la spirale dépressive dans laquelle les politiques d'austérité enfoncent l'Union européenne.

L'accord aggrave encore, après les lois Fillon de 2004 et 2008 qu'il faut abroger, la remise en cause de la hiérarchie des normes en permettant de nouveau qu'un accord d'entreprise soit moins favorable que la convention collective et que la loi : en cas de « graves problèmes conjoncturels » de l'entreprise (quelle entreprise ne connaît pas de problèmes conjoncturels et surtout qui en juge ?), il ne laisse d'autre choix au salarié que d'accepter la baisse de son salaire et l'augmentation de son temps de travail sous peine de licenciement. L'accord réduit considérablement les droits et les possibilités de contestation et de recours à la justice des salariés et de leurs représentants. Il remet en cause des prérogatives importantes des instances représentatives du personnel et renforce le pouvoir des employeurs, notamment celui d'imposer la « mobilité » des salariés (changement de lieu ou de poste de travail).

Loin de permettre « la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » cet accord va, au contraire, aggraver la précarité du travail en libérant le patronat de nombre d'obligations. En dépit des promesses qui avaient été faites par le gouvernement, l'accord ne réduit pas les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, alors même que la précarité de l'emploi concerne en premier lieu les femmes, prépondérantes dans le temps partiel (80%) et plus souvent touchées par les CDD, le chômage et le sous-emploi. De même, à l'heure où près du quart des actifs de moins de 25 ans est au chômage, ces accords risquent de fragiliser les conditions d'emploi des jeunes. Que ce soit par la faiblesse de leur ancienneté dans l'entreprise, ou bien parce qu'on estimerait qu'un jeune a « toute sa vie devant lui », en l'absence de vraies mesures contre les contrats précaires qui les touchent massivement, les jeunes risquent de payer le prix du chantage à la mobilité et de l'assouplissement des licenciements.

Enfin, cet accord est illégitime. Il a été signé par trois confédérations syndicales représentant une minorité de salariés, alors même que les règles de représentativité syndicale

sont sur le point de changer. Les parlementaires de droite se disent prêts à voter telles quelles les dispositions qu'il contient, mais ni le président de la République, ni la majorité de l'Assemblée nationale n'ont été élus pour faire reculer les droits des salariés. Transposer ces reculs sociaux dans la loi représenterait donc un grave déni démocratique.

Nous appelons les salariés-es, et plus largement, tous les citoyens-nes à lire ce texte, à l'analyser, à tenir partout des réunions pour en débattre ensemble et faire entendre leurs exigences auprès de leurs élus, tout particulièrement ceux de gauche, pour qu'ils ne votent pas ce texte. L'heure est bien plutôt à la sécurisation des emplois contre les licenciements, pour un travail de qualité, sans précarité, avec des droits sociaux de haut niveau pour les salariés, les chômeurs et les retraités. Nous ferons tout pour que cet accord n'acquière pas force de loi et nous appelons à soutenir toutes les initiatives en ce sens, en particulier les mobilisations syndicales.

Appel soutenu par :

Attac, CADAC, CGT Commerce Paris, CGT Hôtels Prestiges et Economiques, C&A, CNDF, CNT Solidarité ouvrière IdF, Convergence de défense et de développement des services publics, FASE, Fédération des Finances CGT, Fondation Copernic, FSU, GA, GU, Les Alternatifs, Les effFRONTé-e-s, Marches européennes, NPA, Osez le féminisme, PCF, PCOF, PG, R&S, Résistance sociale, Union syndicale Solidaires

En « Documents joints »

- ▶ [L'appel du Collectif \[http://www.sundep-paris.org/spip.php?action=accéder_document&arg=861&cle=228925a66c5dbfede03003474e3d512bca7779f7&file=pdf%2Fappel_contre_ani_bis.pdf\]](http://www.sundep-paris.org/spip.php?action=accéder_document&arg=861&cle=228925a66c5dbfede03003474e3d512bca7779f7&file=pdf%2Fappel_contre_ani_bis.pdf)
- ▶ [La liste des 1^{ers} signataires \[http://www.sundep-paris.org/spip.php?action=accéder_document&arg=862&cle=2ad9064d4ccfdcc8d4df00078cb3dc8b5a8f5594&file=pdf%2Fsignataires19_02-2.pdf\]](http://www.sundep-paris.org/spip.php?action=accéder_document&arg=862&cle=2ad9064d4ccfdcc8d4df00078cb3dc8b5a8f5594&file=pdf%2Fsignataires19_02-2.pdf)
- ▶ [Le flyer d'appel à une réunion publique à Paris \[http://www.sundep-paris.org/spip.php?action=accéder_document&arg=860&cle=43b5a98d59ee4ac9a884e444c4eb64e3832b2173&file=pdf%2Fani_reunion_publicue_2-2.pdf\]](http://www.sundep-paris.org/spip.php?action=accéder_document&arg=860&cle=43b5a98d59ee4ac9a884e444c4eb64e3832b2173&file=pdf%2Fani_reunion_publicue_2-2.pdf)

Réunion publique jeudi 28 février

RÉUNION PUBLIQUE
jeudi 28 février - 19h
LA BELLEVILLOISE
19-21 rue Boyer
métro Gambetta ou Ménilmontant

Appel unitaire contre l'Accord national professionnel (ANI) : le collectif unitaire à l'origine de cet appel, et de la pétition que chacun-e est appelé-e à signer et à faire circuler, organise un meeting avant la journée d'action du 5 mars 2013 décidée par les syndicats CGT, FO, FSU et Solidaires.

RÉUNION PUBLIQUE
JEUDI 28 FÉVRIER - 19H
LA BELLEVILLOISE
19-21 rue Boyer
75020 PARIS
M° Gambetta ou Ménilmontant

AVEC :

Verveine Angeli (Attac)
Olivier Besancenot (NPA)

Martine Billard (Front de gauche)
Noël Daucé (FSU)
Laure Delair (UNEF)
Karima Delli (EELV)
Ian Dufour (D&S)
Gwenaëlle Ferré (CNDF)
Clémence Helfter (Osez le Féminisme)
Sabina Issehane (économiste atterrée)
Pierre Khalfa (Fondation Copernic)
Pierre Laurent (Front de gauche)
Catherine Lebrun (Union syndicale Solidaires)
Rémi Picaud (CGT Commerce Paris)
Stéphanie Treillet (Front de gauche)
Henri Vandaele (MNCP)

[Le matériel de Solidaires \[http://www.solidaires.org/article43438.html\]](http://www.solidaires.org/article43438.html)

Documents joints



ANI réunion publique



Appel contre ANI



Signataires au 19
février